

11

PLAN DE ZONAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU NORD

MAGNICOURT EN COMTÉ

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19
ET LE 06.05.21

PLUI ADOPTÉ LE 21.07.22

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :
anteagroup

Échelle : 1/5000^m

10 POUR TOUTE AMENÉE À LA DÉTERMINATION SUPPLÉMENTAIRE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU NORD DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
EN DATE DU 21 JUILLET 2022, LE PRÉSIDENT MICHEL SIBRA

CAMPAGNES
de l'ARTOIS
Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTÉ

03 21 220 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

f t i o

--- Limite communale

--- Cimetière

Nouvelles constructions (localisation indicative)

■ Logement

Zonage

UA : zone urbaine correspondant au cœur de ville, bourg et village

UB : zone urbaine périphérique

UJ : zone urbaine correspondant aux jardins

UE : zone destinée à l'accueil d'activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat, de commerces et de services, ainsi que d'activités industrielles

UH : zone destinée à l'accueil d'équipements et installations d'intérêt collectif et de service public

A : zone agricole

Ae : zone agricole à vocation économique

N : zone naturelle

--- Limite de zone

--- Zone recouvrant des espaces sensibles en raison de leur qualité écologique

--- Zone potentiellement inondable ou humide

--- Emplacement réservé

Éléments protégés au titre de l'article L.151-38 du Code l'urbanisme

●●● Accès agricole

Installations agricoles

★ Installation agricole classée

★ Installation agricole non classée

■ Bâtiment agricole autorisé à changer de destination

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
26	Gestion des eaux pluviales	Magnicourt-en-Comté	542

